

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN LAMSON

Réflexions sur la création monétaire et le contrôle des crédits

Journal de la société statistique de Paris, tome 117 (1976), p. 190-207

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1976__117__190_0

© Société de statistique de Paris, 1976, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

COMMUNICATIONS

RÉFLEXIONS SUR LA CRÉATION MONÉTAIRE ET LE CONTRÔLE DES CRÉDITS

(Communication faite le 17 mars 1976 devant la Société de statistique de Paris)

Jean LAMSON

*Directeur général adjoint du Crédit du Nord et Union parisienne,
président de la Société de statistique de Paris*

On rappelle d'abord la théorie classique du multiplicateur du crédit : la création monétaire s'effectuerait sur la base des « réserves » (liquidités) constituées par les avoirs bancaires en « monnaie de banque centrale ». Cependant cette théorie ne se vérifie pas en pratique, notamment dans le cadre institutionnel français : la création monétaire est continue et, pour le moins, simultanée à l'augmentation de monnaie centrale. L'existence de réserves « obligatoires » ne suffit pas à contrôler l'expansion de la masse monétaire : elle ne fait que se répercuter sur le coût du crédit. Des statistiques sont fournies à l'appui de cette constatation. On examine, d'autre part, à l'appui de cette thèse, le fonctionnement pratique d'une trésorerie bancaire et d'un compte d'exploitation de Banque. Il est fait, à ce sujet, allusion à l'idée de « diviseur du crédit » (Lévy-Garboua). Compte tenu de ces remarques, on rappelle alors les causes susceptibles d'influer sur la demande et l'offre de crédit ainsi que les remarquables travaux sur ce sujet de Coutière. Le volume de crédit semble en définitive très peu influencé par son coût. Il l'est davantage par les besoins des demandeurs et notamment des entreprises. Ceci ne signifie pas que les Banques sont à l'origine de l'inflation, mais les mécanismes propres du crédit — en dehors de toute réglementation contraignante — ne suffisent pas à la freiner.

La conclusion est que seul un contrôle du crédit permet une régulation efficace de la masse monétaire. Compte tenu de ses nombreux inconvénients, on peut toutefois se demander s'il ne pourrait pas agir de façon moins globale. C'est ainsi qu'on peut suggérer des méthodes liant davantage la distribution du crédit soit à des structures de bilans bancaires, soit à des interventions préalables — par type de crédits ou d'entreprises — des autorités monétaires.

The classical theory of the credit multiplier is first reminded : the monetary issuing would be realized from the "reserves" (liquid assets) made up by the banks' amounts of money in the "currency of central bank". However, this theory does not prove correct in practice, specially in the French institutional system. Besides, from this thesis, the practical working of a bank treasury and trading account is studied. The "credit divisor" notion (Lévy-Garboua) is then mentioned. Taking those remarks into account, we indicate the causes that may have an influence on the credit supply and demand together with the outstanding works by Coutière on that matter.

As a conclusion, only a control on credit allows to regulate the money volume efficiently. Taking its numerous inconvenients into account, one wonders however, whether it could not have a less global effect. That is why we suggest methods where credit allocation would be linked with either structures of bank balance sheets or preceeding interventions of monetary authorities — for the various types of credits or firms.

Man bringt zuerst in Erinnerung die klassische Theorie des Multiplikators des Kredites : Die Geldschaffung hätte als Basis die « Reserven » (Geldflüssigkeiten), die durch die Bankguthaben in « Form des Geldes der Staatsbank » gebildet werden. Aber diese Theorie kann nicht durch die Praxis nachgeprüft werden, besonders im Rahmen der französischen Verhältnisse. Der Verfasser untersucht andererseits zur Unterstützung dieser These, wie in der Praxis die Kassen einer Bank funktionieren und die Art der Abrechnung. Es wird bei dieser Gelegenheit die Idee des « Kreditdivisors » (Lévy-Garboua) in Erinnerung gebracht. Indem man sich auf diese Ideen bezieht, bringt man die Ursachen in Erinnerung, die instande sind das Angebot und die Nachfrage nach dem Kredit zu beeinflussen und man erwähnt bei dieser Gelegenheit die bedeutenden Studien auf diesem Gebiet von Coutière. Die Schlussfolgerung ist, dass allein eine Kontrolle des Kredites eine wirksame Regulierung der Geldmasse ermöglicht. Wegen seiner zahlreichen Nachteile kann man sich die Frage stellen, über die Grenzen dieser Kontrolle. Man kann also Methoden vorschlagen, die die Verteilung des Kredites abhängig machen, entweder von der Struktur der Bankbilanzen, oder nach einer vorherigen Intervention der Geldinstitute — nach Art des Kredites oder Typ des Unternehmens.

Messieurs,

Le dévouement de votre secrétaire général n'a sans doute d'égal que son habileté. Il a en effet attendu que je sois désigné comme votre président pour m'annoncer que toute médaille a son revers et qu'il était d'usage que le président prenne au moins une fois la parole devant vous pour un exposé. Il me faut donc me conformer à cette tradition et je ne sais si ce n'est pas vous, plus encore que moi, qui aurez à en supporter la charge. Je crains fort en effet, comme je l'ai dit à M. Durand lorsqu'il me fit part de mes « obligations », de n'avoir rien

de très intéressant, ni de très original à dire. Encore moins quoi que ce soit qui puisse, devant les statisticiens éprouvés ici réunis, être considéré comme ayant une valeur scientifique ou « statistique » quelconque. Je vous l'ai confessé, dès mon entrée en fonctions, les statistiques sont peu — trop peu — utilisées dans la profession bancaire et la navigation à l'estime y est plus généralement considérée comme un art suffisant pour éviter de trop dangereux récifs. Cependant — puisque nous sommes embarqués ce soir sur le même bateau et que vous m'en avez confié pour quelques mois assez inconsciemment la barre — je voudrais essayer avec vous de faire le « point » en vous faisant part de quelques réflexions sur les circuits bancaires qui aboutissent à la création de monnaie et sur les conséquences que ces réflexions me paraissent entraîner à la fois sur la politique des banques et sur le contrôle du crédit.

Ces réflexions, je me les faisais depuis quelque temps, en essayant de les mettre en ordre pour moi-même. Puis, lorsque je me suis aperçu qu'elles pouvaient peut-être être de quelque intérêt pour vous, j'ai essayé de les contrôler et de leur donner quelque apparence de rigueur. Je me suis alors aperçu qu'elles n'avaient rien de très original et avaient fait l'objet d'études et d'articles qui recoupaient assez largement mes propres idées. Parmi ces études, je citerai plus particulièrement celles de M. Coutière, à la Direction de la prévision, de M. David, de la Banque de France, de M. Lévy-Garboua, du Crédoc. Je m'excuse donc d'avance auprès d'eux si mon exposé de ce soir n'est au fond qu'une mauvaise « reprise » de leurs travaux : mais après tout n'est-il peut-être pas toujours nécessaire d'être original pour attirer l'intérêt. Et peut-être aussi peut-il vous paraître utile de voir comment un praticien a retrouvé, dans la vie de chaque jour, certaines des idées exposées dans les travaux que je viens de rappeler, auxquels je me permettrai de me référer très largement — tout en y apportant par-ci par-là quelques retouches.

C'est un fait que, depuis plusieurs années, nous assistons dans la théorie, comme dans la pratique de la politique économique, notamment aux U. S. A., à un renouveau d'intérêt pour les théories « monétaristes ». Dans sa version moderne de la théorie quantitative de la monnaie, la théorie monétariste met l'accent sur la quantité de monnaie comme déterminant de l'activité économique.

Comme fondement d'une politique économique, elle suppose que les autorités monétaires peuvent agir sur la quantité de monnaie en circulation et donc, par ce moyen, sur le niveau de l'activité. Supposant en effet la vitesse de circulation de la monnaie stable dans le court terme, la théorie admet que les agents économiques ont un niveau désiré *d'encaisses réelles* (en pouvoir d'achat.) Dès lors, toute injection nouvelle de monnaie dans le circuit déclenche une suite de mécanismes par lesquels les agents économiques, se trouvant disposer d'un excédent d'encaisse non désiré, vont chercher à s'en défaire, soit en consommant, soit en acquérant des actifs financiers. Ces dépenses provoqueront un accroissement de l'activité économique. Ce n'est pas mon propos de discuter du bien-fondé de cette théorie. Ce qu'il importe par contre de voir c'est qu'elle suppose, à l'origine, un *contrôle effectif* de l'autorité monétaire sur le volume de monnaie en circulation.

Ce contrôle s'effectue à partir de la *base monétaire* que constitue ce qu'on appelle la *monnaie de Banque Centrale* — c'est-à-dire la seule monnaie véritablement légale, acceptée par tous et dans laquelle toutes les autres formes de liquidités sont convertibles à la demande des détenteurs. Cette monnaie centrale se compose bien entendu des billets en circulation mais aussi — et peut-on dire surtout — des soldes créditeurs des banques commerciales à la Banque Centrale (B. C.), des avoirs — ou « réserves » dans la terminologie américaine — qu'elles y détiennent. Ces banques commerciales doivent en effet être en mesure, à tout instant, de satisfaire aux « demandes de retrait » qui peuvent se présenter, de transformer la

monnaie « scripturale » — résultant de leurs opérations — en monnaie légale — soit directement (retrait de billets) soit indirectement (virement à une autre banque). C'est sur cette monnaie centrale — encore appelée « high powered money » — que les autorités monétaires sont censées agir et leur action va se transmettre à l'ensemble de la masse monétaire par le mécanisme du « multiplicateur ».

L'idée qui est à la base de ce mécanisme c'est que les banques créent de la monnaie par leurs opérations de crédit, mais qu'elles ne peuvent le faire sans une base de monnaie centrale — sans une base de liquidité, au sens français, ou de réserve au sens américain.

Il est facile de démontrer que, pour le système bancaire dans son ensemble — ce qui revient à admettre l'existence d'une « banque unique » — si p est la « fuite » consistant en retrait de monnaie légale — ou plus généralement la fuite vers le secteur non bancaire — et si g est le « coefficient de liquidité » admis (qu'il résulte de la réglementation ou de la coutume) toute injection initiale de monnaie centrale ΔR entraîne une augmentation de la masse monétaire :

$$\alpha \Delta R \quad \text{où} \quad \alpha = \frac{1}{1 - (1 - p)(1 - g)}$$

En effet, en possession des liquidités nouvelles ΔR , les banques vont consentir des crédits nouveaux, lesquels vont être utilisés en règlements qui vont revenir dans le circuit bancaire (aux fuites près) sous forme de dépôts — dépôts « induits » par les nouveaux crédits — lesquels augmenteront la masse monétaire (loans make deposits).

En réalité la description de ce mécanisme n'est ni conforme à la réalité des opérations bancaires, ni adaptée au cadre institutionnel français. Il ne permet pas de décrire de façon satisfaisante l'évolution de la masse monétaire et il suppose une possibilité de contrôle de celle-ci par la Banque Centrale qui ne se vérifie pas dans la pratique.

Les critiques que l'on peut faire à la théorie ainsi exposée sont de plusieurs ordres :

1. Elle décrit les effets sur la masse monétaire d'un accroissement donné, limité et *discontinu* ΔR de la monnaie centrale — des réserves — à l'initiative des autorités monétaires. Or l'expérience prouve que l'évolution de la masse monétaire s'effectue de façon continue et spontanée.

2. Elle postule un lien de causalité — et une succession temporelle — entre création de monnaie centrale et expansion de la masse monétaire. Or l'expérience prouve au contraire — du moins en France — que le développement des crédits précède l'augmentation de la monnaie centrale ou tout au plus qu'elle est simultanée.

3. En effet, le comportement des banques n'est pas, du moins en France, celui décrit par la théorie. Les banques françaises en effet ont cette caractéristique unique de pouvoir distribuer plus de crédits qu'elles n'ont au préalable collecté de dépôts. Il leur suffit pour cela de se refinancer sur le marché monétaire et la Banque Centrale, si elle s'y refusait, bloquerait, par ce refus, tout le mécanisme.

4. La seule possibilité de la Banque Centrale c'est d'agir sur le coût du refinancement, auquel les banques ayant distribué plus de crédits qu'elles n'avaient initialement de dépôts sont alors contraintes de recourir. La théorie du multiplicateur suppose que la Banque Centrale contrôle les quantités et laisse librement fluctuer les prix — c'est-à-dire les taux. Au contraire, on s'aperçoit dans la pratique française que la Banque Centrale n'a pas le contrôle des quantités mais peut agir — et le fait — sur les taux.



5. Conséquence de la constatation précédente. La fluctuation des taux n'est pas indifférente aux relations extérieures. Aux U. S. A. étant donné la faible part des échanges extérieurs dans le PNB, étant donné aussi le rôle prééminent du dollar, ces effets extérieurs sont de peu de poids dans les décisions de l'autorité monétaire et on comprend qu'elle puisse être indifférente aux conséquences externes des variations de taux. Il n'en est au contraire nullement ainsi en France, notamment depuis que notre économie s'est largement ouverte sur l'extérieur : mouvements de capitaux à court terme, parité de la monnaie nationale par rapport aux autres monnaies et conséquences sur le volume des échanges extérieurs et sur leur équilibre, ne peuvent laisser indifférente l'autorité monétaire. Sa *politique interne des taux*, fixant le coût du refinancement bancaire, pourra donc se trouver *en conflit avec sa politique externe*.

6. Les banques, par les crédits qu'elles distribuent, déterminent très largement le volume de la masse monétaire. Cette « offre de crédit » n'est éventuellement fonction pour elles que de sa rentabilité. Encore faut-il que cette « offre » pour se matérialiser, et donc déterminer le volume effectif de la masse monétaire, rencontre une « demande de crédit » compatible de la part des agents économiques non financiers. Cette demande peut sans doute être influencée par les prix, donc par les taux. En fait elle en est assez largement indépendante, au moins dans la courte période, les entreprises se trouvant en face de situations résultant de plans de production, de la demande de leur clientèle, de la concurrence : elles doivent assez largement financer *en volume* les conséquences de cette situation sans que *les prix* (du crédit) jouent un rôle déterminant. Ceci est sans doute moins vrai en ce qui concerne les prêts personnels immobiliers où l'influence des taux sur la demande est probablement plus nette. Mais leur proportion dans le total des crédits distribués limite la portée de cette remarque.

Les « demandeurs » de crédit ont, en fait, plus que les banques commerciales (et la Banque Centrale encore moins que ces dernières), un rôle déterminant et moteur dans le niveau auquel s'établit la masse monétaire.

8. Il résulte de ces observations que, dans la pratique française, les *taux* (les prix) sont assez largement *exogènes* : ils sont déterminés soit par un désir de renchérissement des coûts du refinancement bancaire — avec répercussion possible, mais non immédiate sur le coût du crédit pour les entreprises, donc sur la demande de crédit — soit par des considérations externes.

9. Dès lors l'équilibre du système ne peut s'établir que par les volumes (quantité de crédit). Mais ceux-ci échappent largement à l'action de la Banque Centrale — sous l'effet du pouvoir de création monétaire des banques commerciales et sous peine, s'il en était autrement, de bloquer tout le mécanisme. Le système français ne peut donc déboucher que sur deux conséquences :

— *ou bien les prix (les taux) seront suffisamment efficaces pour influencer sur les volumes souhaités. Mais peut-il bien en être ainsi :*

- a) *pour les offreurs de crédit* — les banques — car on risque alors de substituer en fait au contrôle par les taux, un contrôle par la rentabilité des établissements bancaires, avec tous les risques qu'il comporte,
- b) *pour les demandeurs de crédit* : la hausse des taux sera-t-elle suffisante pour freiner la demande, compte tenu d'une part de la « viscosité » des décisions de gestion des entreprises et de leur faible « élasticité » au coût du crédit. Le haut

niveau des taux destinés à freiner la conjoncture n'aura-t-il pas, en lui-même, l'effet d'accentuer les anticipations inflationnistes? La baisse sera-t-elle, de son côté, suffisamment incitative pour amener le développement souhaité de la demande (on ne peut pas pousser avec une ficelle);

- ou bien — le contrôle par les prix n'étant que partiellement efficace (et gêné par des considérations externes) et le contrôle par le volume étant impossible par la voie des mécanismes normaux de création monétaire, on *débouche nécessairement sur un contrôle direct* du volume par voie réglementaire — c'est-à-dire sur l'enca-drement du crédit.

Ayant ainsi rappelé la théorie du multiplicateur, les critiques qu'elle suscite dans la pratique française et les conséquences — apparemment inéluctables — auxquelles ces critiques conduisent, je voudrais reprendre plus en détail le mécanisme de création monétaire par les banques commerciales, et essayer de mieux comprendre *comment se détermine donc, en France, l'offre de crédit.*

Je voudrais d'abord rappeler brièvement que le « système bancaire » français doit être considéré comme s'entendant de tous les établissements susceptibles de distribuer du crédit, donc doués d'un pouvoir de création monétaire (Banques commerciales dites inscrites, Banques populaires, Crédit agricole et Crédit mutuel).

Disponibilités monétaires et quasi monétaires dans les trois grands réseaux de collecte bancaire

	1964	1965	1966	1967	1968	1969 (1)	1969 (2)	1970	1971	1972	1973	1974
A. Montants en fin de période (milliards de francs)												
Banques inscrites plus B. F. C. E. (et à partir de 1969 banque centrale des coopératives)	77,61	85,69	94,40	112,86	127,08	137,22	135,87	163,60	193,43	242,12	255,09	337,30
Banques populaires . . .	5,37	6,24	7,28	8,87	10,22	11,63	11,18	13,74	16,53	20,98	25,49	29,94
Crédit mutuel	—	—	—	—	—	—	54,84	64,61	82,56	104,62	125,44	143,71
dont Crédit agricole. . .	19,36	23,97	28,43	35,75	44,43	48,75	—	—	—	—	—	—
Total	102,34	115,90	130,11	156,98	181,73	197,60	201,89	241,95	292,52	367,72	406,02	510,95
B. Structure en % du total												
Banques inscrites plus B. F. C. E. (et à partir de 1969, banque centrale des coopératives)	75,8	73,9	72,6	71,6	69,9	69,4	67,3	67,6	66,1	65,8	62,8	66,0
Banques populaires . . .	5,2	5,4	5,6	5,6	5,6	5,9	5,5	5,7	5,6	5,7	6,3	5,9
Crédit mutuel	—	—	—	—	—	—	27,2	26,7	28,3	28,5	30,9	28,1
dont Crédit agricole. . .	19,0	20,7	21,8	22,8	24,5	24,7	—	—	—	—	—	—
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Conseil national du Crédit.

1. Ancienne série
2. Nouvelle série

En dehors des banques du « système bancaire » interviennent, en outre, dans mécanisme monétaire et dans les procédures de refinancement :

1^o *La Caisse des dépôts* qui draine des ressources d'épargne (non monétaires) et les réemploie :

- en prêts à l'économie (Collectivités, H. L. M., etc.);
- en concours au Trésor public;
- en refinancement bancaire.

2° *Le Trésor* qui dispose en ressources :

- de dépôts et bons du Public;
- de concours de la Caisse des dépôts;
- de concours de la Banque de France,

et qui les utilise, en emplois, à sa part de financement net de l'économie.

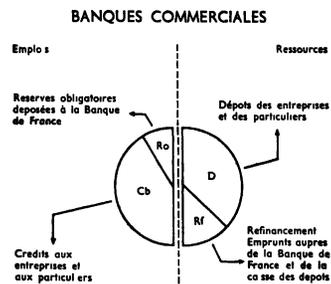
3° *La Banque de France* dont les ressources sont constituées par :

- les billets et dépôts à vue à la Banque de France;
- les réserves obligatoires (dépôts) des Banques,

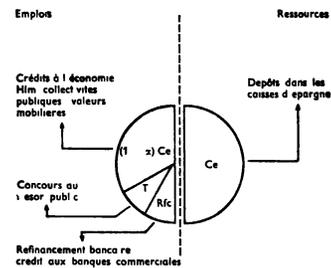
et qui les utilise :

- en devises (avoirs nets publics),
- en crédits au Trésor public,
- en refinancement (crédits) aux banques.

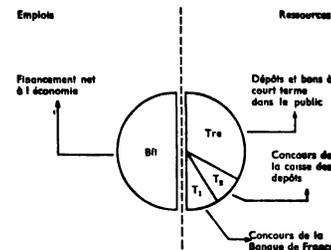
Les liaisons entre ces différentes « parties » aux mécanismes monétaires sont schématisées par les graphiques suivants :



Caisse des Dépôts et Consignations



Trésor public



Banque de France

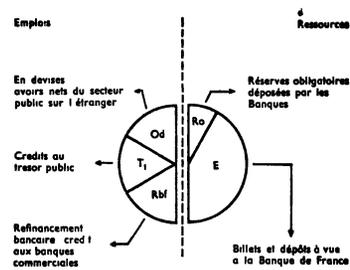
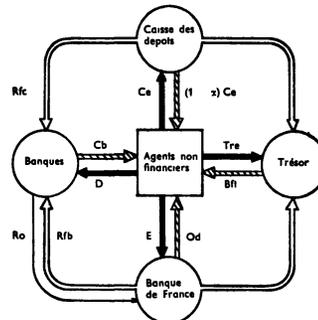


Schéma d'ensemble



Légende

- Liquides
- ⇌ Financements contrepartie des liquidités
- ⇨ Refinancements

Revenant aux banques commerciales, comment celles-ci opèrent-elles dans la pratique? Rappelons d'abord que d'après la théorie du multiplicateur, ces banques disposeraient

à l'origine d'une *base monétaire* constituée par leurs avoirs à la Banque Centrale. C'est ce qu'on peut appeler leurs *réserves exogènes* — exogènes parce que leur existence est indépendante des opérations de création monétaire — de distribution du crédit — initiées par les banques. L'origine de ces réserves exogènes est double :

- les opérations avec l'extérieur, qui amènent les banques par cession de devises contre francs (résultant des opérations commerciales de leur clientèle) à disposer d'avoirs en francs à la Banque Centrale;
- les opérations avec le Trésor public, le règlement des dépenses de celui-ci amenant à créditer la banque du fournisseur de la Collectivité publique à la Banque Centrale.

Un caractère essentiel de ces réserves exogènes est qu'elles sont fournies *gratuitement* à la banque commerciale (cf. David, Monnaie centrale gratuites). Elles résultent de la réalisation même d'un certain type d'opérations.

Ce sont des réserves qui, servant de base monétaire dans la théorie du multiplicateur, vont déterminer l'*offre de crédit*. La demande étant d'autre part ce qu'elle est, le prix (le taux) en résultera.

En réalité les choses se passent très différemment.

Dans la pratique française les directions d'exploitation des banques s'efforcent d'une part de rechercher des dépôts au moindre coût et d'autre part de développer les crédits (offre de crédit) au maximum, sous la seule réserve d'un risque acceptable et de conditions jugées suffisamment rémunératrices. Cette recherche s'effectue de façon absolument indépendante des problèmes de trésorerie. Ceux-ci sont réglés, en quelque sorte, après coup.

Le trésorier, en présence des dépôts dont il dispose, doit alors ajuster les besoins résultant, d'une part des crédits accordés, d'autre part des exigences de dépôts à la Banque Centrale, d'un certain montant de réserves obligatoires.

La véritable liquidité — pour les banques françaises — ne réside pas dans la détention de réserves à la Banque Centrale : elle est constituée par l'existence d'un portefeuille de papier « mobilisable ». En l'absence de réserves obligatoires, les sommes maintenues en compte à la Banque Centrale ne sont, en fait, que des soldes « techniques ». La liquidité réelle est essentiellement « potentielle ».

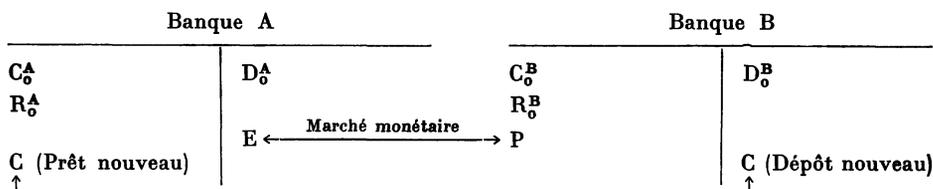
Cet ajustement de trésorerie se fait :

- jusqu'à une époque récente (janvier 1971) par réescompte à la Banque de France (vente ou mise en pension) d'une partie du « papier » représentatif des crédits consentis — sous la réserve que ce papier soit effectivement « réescomptable » et dans la limite de certains plafonds;
- depuis janvier 1971 par intervention directe de la Banque Centrale sur le marché, soit de façon continue (rachats fermes et pensions) soit depuis juin 1973 de façon discontinue (adjudications).
- pour chaque banque (et pour le solde) par recours au marché monétaire entre banques.

Le refinancement ainsi obtenu par la banque commerciale de la part de la Banque Centrale n'est *pas gratuit* : il est coûteux. Mais il conduit en somme à reconstituer *a posteriori* — c'est-à-dire le crédit, la création monétaire une fois faite — la base monétaire nécessaire, en monnaie centrale, mais à un certain prix (le coût du refinancement).

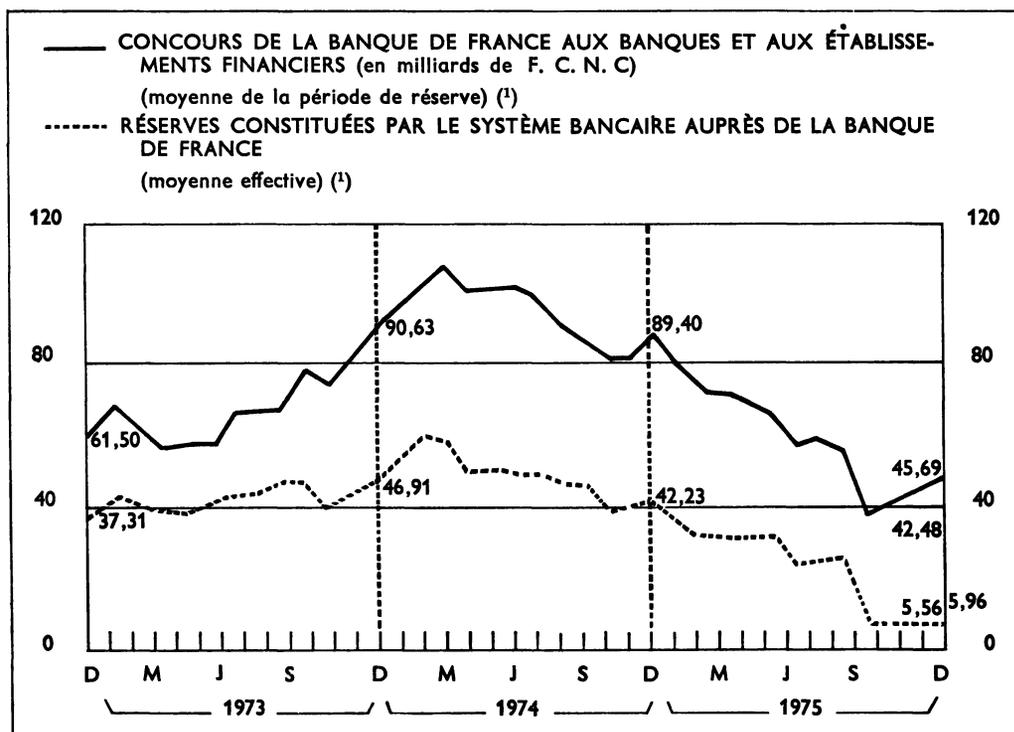
Cette intervention de la monnaie centrale n'est évidemment réalisée que s'il y a cession de papier à la Banque de France. Si une banque recourt simplement au Marché

monétaire entre banques tout se passe comme si, en croisant leurs signatures, les banques se refinançaient entre elles, sans création de monnaie de Banque Centrale.



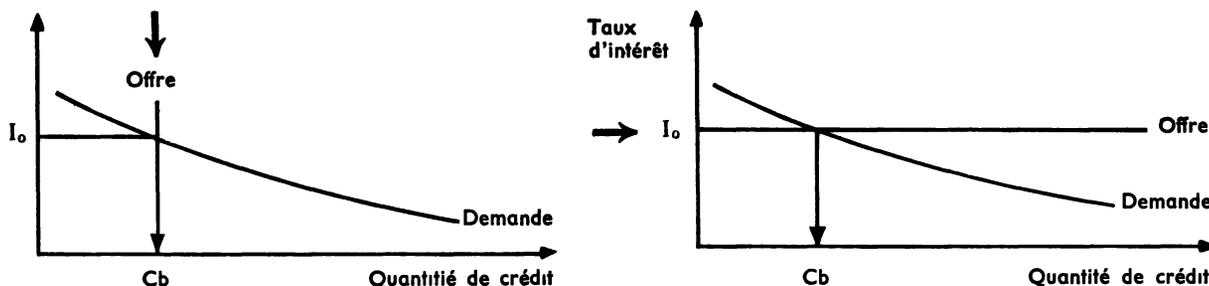
On voit dès lors que la Banque Centrale ne saurait arrêter ce processus — même par l'institution de réserves obligatoires — sous peine de bloquer tout le système et d'arriver à une crise financière grave : les réserves obligatoires ne sont qu'un « emploi » parmi d'autres — emploi stérile et donc pesant sur le compte d'exploitation des banques — que le trésorier doit « couvrir » par son refinancement. L'existence des réserves obligatoires majore donc les coûts d'exploitation, tant par leur niveau, que par le prix du refinancement auquel elles obligent à recourir. Mais — dans la mesure où la Banque Centrale ne peut s'opposer à ce refinancement sans bloquer le système — elles n'influent pas *directement* sur le volume de la masse monétaire par la voie de l'offre de crédit. Tout au plus, pourraient-elles influencer cette offre, indirectement par le biais de la rentabilité des banques, ou influencer la *demande de crédit*, dans la mesure où le coût supplémentaire qu'elles provoquent se trouverait « retransmis » au stade du « prix de vente » par un relèvement des conditions débitrices faites à la clientèle.

Le graphique suivant — qui retrace l'évolution des refinancements consentis par la Banque de France et des réserves obligatoires — met bien en évidence le phénomène décrit et montre clairement que les réserves exigées sont quasi automatiquement refinancées.



1. Pour la période s'étendant du 21 du mois précédent au 20 du mois indiqué.

S'il en est bien ainsi, c'est donc qu'en réalité l'offre de crédit, à un taux prédéterminé, est quasi-illimitée. Seule la demande, existant à ces conditions, déterminera le volume d'équilibre : celui-ci résulterait alors d'une limitation par les prix (courbe de demande) et non pas directement (par limitation de l'offre).



L'importance de cette notion de refinancement a été mise en évidence par Lévy-Garboua qui a pu même proposer l'idée d'un *diviseur du crédit* (par opposition au terme classique de multiplicateur). A partir d'un accroissement initial de crédit accordé ΔE par une banque commerciale, quel est le besoin de refinancement ΔR (accroissement nécessaire) auquel devra faire face la banque, compte tenu des fuites vers l'extérieur (hors du circuit bancaire) p , des fuites vers d'autres banques, $1 - \pi$, (π étant la « part de marché » de la banque considérée) et vers la Banque Centrale (réserves obligatoires) g . Il est facile de démontrer, avec Lévy-Garboua, que la relation existant entre ΔE et ΔR est de la forme, pour la banque considérée :

$$\Delta E = \alpha_A \Delta R$$

avec :

$$1 + \frac{\alpha_A \alpha_B}{\alpha} = \lambda_{\pi}^1 \alpha_B + \lambda_{1-\pi}^2 \alpha_A$$

On constate que pour l'ensemble du système bancaire, le « diviseur du crédit » est :

$$\alpha = \frac{1}{1 - (1 - p)(1 - g)}$$

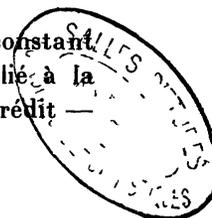
On retrouve donc la formule du multiplicateur, mais avec deux différences importantes :

1. Le lien de « causalité » est inversé : c'est l'accroissement de crédit ΔE_A qui engendre un « besoin de réserve ».
2. Le diviseur α_A varie d'une banque à l'autre et n'est plus indépendant du volume de crédit consenti.

La politique des banques peut amener celles-ci :

- soit à conserver leurs parts de marchés ($\pi = \text{constante}$)
on trouve alors : $\alpha_A = \alpha_B = \alpha$;
- soit à maximiser leurs parts de marché (concurrence « à mort ») : ceci peut tendre à des profits nuls;
- soit à maximiser leurs profits.

Dans tous les cas — autres que l'état stationnaire — il n'y a plus de diviseur constant, uniquement déterminé par des données institutionnelles (p et g) : le diviseur est lié à la politique des banques et à leurs forces respectives sur le marché. La distribution du crédit —



et donc la création monétaire — est un phénomène autant « micro-économique » que « macro-économique ».

On arrive ainsi à se poser la question de la détermination de courbes *indépendantes* d'offre et de demande de crédit.

En simplifiant le schéma proposé par Coutière, on peut dire que les *variables exogènes* sont essentiellement :

- les *réserves exogènes* des banques, telles que précédemment définies;
- *le taux du marché monétaire*;
- le revenu global en volume;
- le coefficient de réserve obligatoire.

Les variables endogènes sont :

- l'ensemble des liquidités;
- les dépôts bancaires;
- les billets;
- les réserves obligatoires,

auxquelles il faut ajouter un certain nombre de variables endogènes dites *retardées* :

- niveau des prix;
- taux de croissance des prix;
- taux d'inflation anticipé;
- conditions de banque;
- montant des crédits bancaires;
- montant du refinancement bancaire.

Le système de variables est étudié à partir d'un certain nombre *d'identités comptables* (ex. : $C_b + R_0 = D + R_f$) ou *d'équations de comportement*, résultant de l'ajustement des données économiques observées.

- La courbe de *la demande de crédit et la courbe de demande de liquidités* sont assez largement fonction du niveau d'activité, du niveau des prix et des anticipations inflationnistes et du niveau des conditions bancaires (pour les crédits) ou du niveau des rémunérations et enfin des réserves exogènes. Il n'est pas démontré que la courbe de demande de crédit soit complètement inélastique aux variations du taux des crédits (quoique l'élasticité doive être faible).
- En ce qui concerne la courbe de *l'offre de crédit*, qui nous concerne plus directement, elle dépendrait essentiellement :
 - de la rentabilité bancaire ρ ;
 - de la liquidité bancaire passée et anticipée (réserves exogènes passées et anticipées);
 - et des réserves obligatoires.

Il y aurait — d'après les résultats de Coutière — une relation positive entre rentabilité bancaire et volume du crédit distribué. Cette rentabilité étant mesurée par la différence entre le taux des conditions débitrices I_0 et le coût du refinancement lié à un certain volume de crédit :

$$I_0 - I_1 \frac{R_f}{C_b} - I_a \frac{D}{C_b} = \rho$$

Le modèle est de la forme :

$$C_b + R_0 = f(\rho, R_{ex\ t-i}, R_f\ t-i)$$

On peut d'ailleurs remarquer que ce modèle n'est pas entièrement satisfaisant car figurent parmi ces variables explicatrices certaines — le refinancement — qui ne sont pas indépendantes.

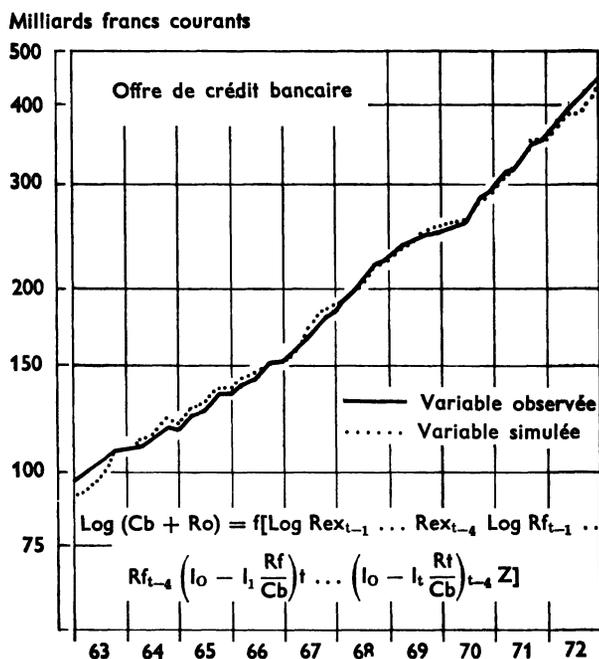
Il est donc préférable d'essayer de construire une courbe de *demande de refinancement* plutôt qu'une courbe *d'offre de crédit*. Coutière établit — et ajuste — le modèle de cette demande qui serait de la forme :

$$R_f : f(R_{ex\ t-i}, R_0, \rho)$$

L'ajustement économétrique retenu est le suivant :

$$\begin{aligned} \text{Log}(C_b + R_0) = & 0,0041 \rho_t + 0,0065 \rho_{t-1} + 0,0074 \rho_{t-2} + 0,0065 \rho_{t-3} + 0,0041 \rho_{t-4} \\ & (2,1) \quad (2,1) \quad (2,1) \quad (2,1) \quad (2,1) \\ + & 0,407 \text{Log } R_{ex\ t-1} + 0,305 \text{Log } R_{ex\ t-2} + 0,203 \text{Log } R_{ex\ t-3} + 0,12 \text{Log } R_{ex\ t-4} \\ & (15,0) \quad (15,0) \quad (15,0) \quad (15,0) \\ + & 0,258 \text{Log } R_{f\ t-1} + 0,194 \text{Log } R_{f\ t-2} + 0,129 R_{f\ t-3} + 0,065 \text{Log } R_{f\ t-4} - 0,0300 Z \\ & (17,0) \quad (17,0) \quad (17,0) \quad (17,0) \quad (2,1) \\ - & 0,0336 \text{Trim}_1 - 0,0169 \text{Trim}_2 - 0,260 \text{Trim}_3 - 1,1736 \\ & (5,9) \quad (2,5) \quad (4,6) \quad (4,6) \end{aligned}$$

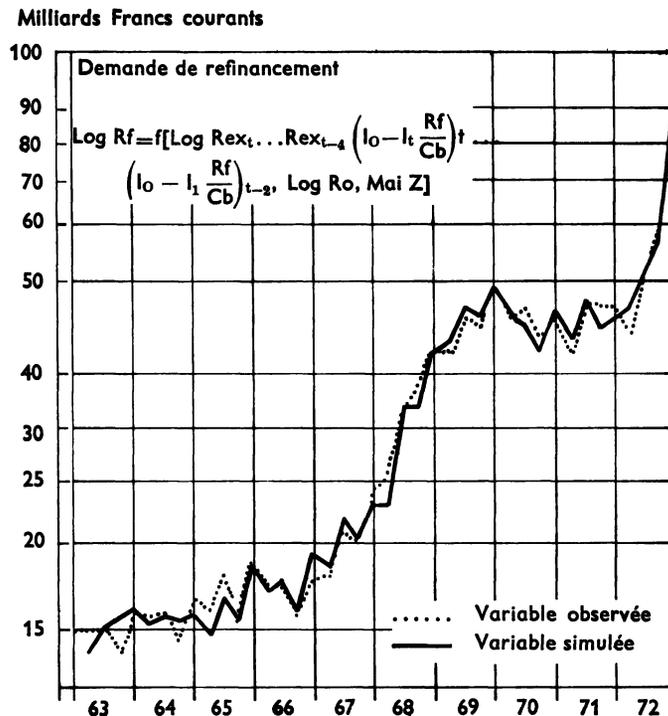
$$\bar{R}^2 = 0,979 \quad DW = 1,918.$$



L'équation retenue est la suivante :

$$\begin{aligned} \text{Log } Rf = & 0,0789 \rho_t + 0,0526 \rho_{t-1} + 0,0263 \rho_{t-2} - 0,8002 \text{Log } \text{Rex}_t - 0,6374 \text{Log } \text{Rex}_{t-1} \\ & (9,4) \quad (9,4) \quad (9,4) \quad (11,0) \quad (10,8) \\ & + 0,0063 \text{Log } \text{Rex}_{t-2} + 0,6415 \text{Log } \text{Rex}_{t-3} + 0,8072 \text{Log } \text{Rex}_{t-4} + 0,2448 \text{Log } R_0 \\ & (0,1) \quad (7,3) \quad (8,7) \quad (1,5) \\ & - 0,0915 \text{Trim}_1 - 0,0373 \text{Trim}_2 - 0,1176 \text{Trim}_3 - 0,0740 Z + 0,1205 \text{Mai} + 2,0136 \\ & (3,6) \quad (1,4) \quad (4,8) \quad (1,9) \quad (3,8) \quad (2,5) \end{aligned}$$

$$\bar{R}^2 = 0,980 \quad DW = 1,85.$$

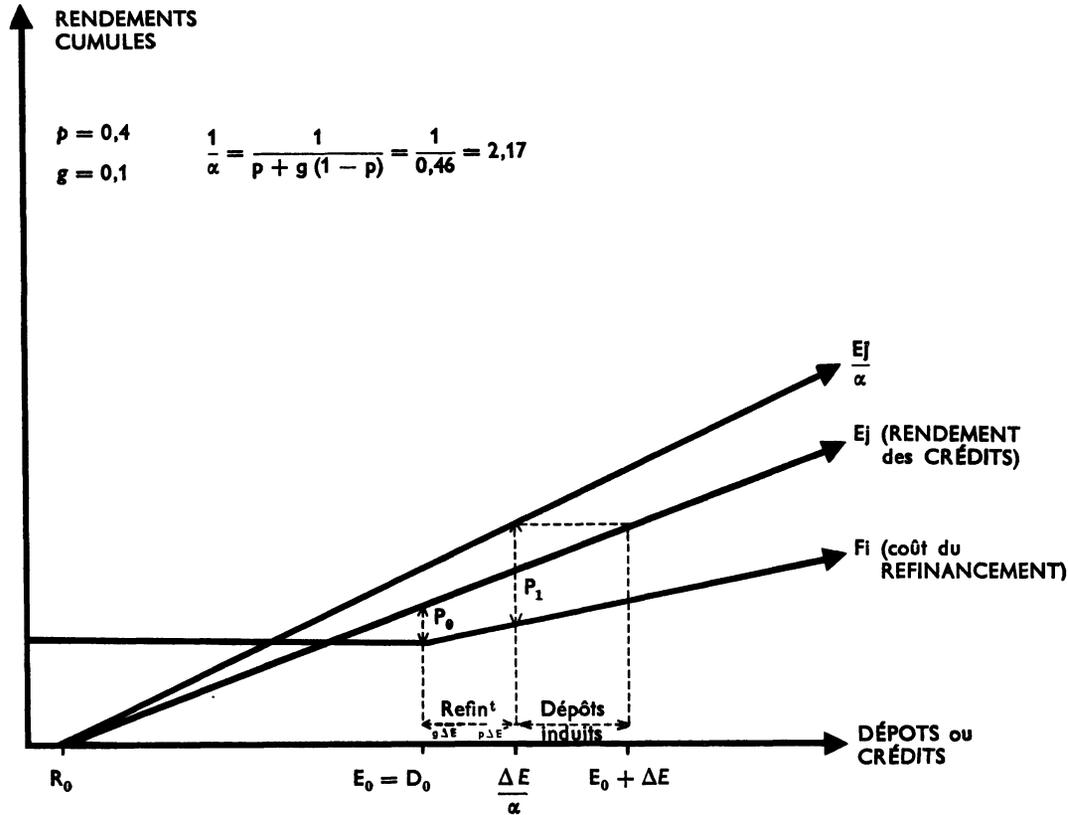


On peut également remarquer, et c'est ce qui résulte des travaux de Lévy-Garboua, que ce qui importe pour déterminer le niveau de profit de la banque, en présence d'un accroissement de crédit déterminé, c'est précisément le besoin de refinancement. Si on se reporte à la théorie du « diviseur du crédit » tout accroissement ΔE entraîne un besoin de refinancement $\frac{\Delta E}{\alpha_A}$ — et si on se place dans le cas simple où la banque maintient sa part de marché ($\alpha_A = \alpha$) : $\frac{\Delta E}{\alpha}$. Or c'est ce montant qui étant seul à refinancer fixe le niveau du profit bancaire.

On voit aussitôt que si le coût du refinancement est constant (par ex. : taux du $MM = i$), il n'y a aucune incitation pour la banque à limiter ces crédits dès que le taux de rendement des crédits j est supérieur ou égal à αi

Je crains cependant qu'une banque qui se tiendrait à ces constatations théoriques n'aille rapidement à la ruine. Certes, il est important de comprendre le mécanisme de création

monétaire, dans le cadre institutionnel français : il est certain que le *crédit* y précède le *dépôt* et qu'il n'y a donc pas de limite théorique — en l'absence de toute contrainte réglementaire, pour peu que la demande existe — à l'offre de *crédit*.



Mais il serait aussi erroné de penser que les dépôts « induits » provoqués par les nouveaux crédits, reviennent quasi gratuitement vers la banque initiatrice du crédit. Nous savons bien que le *seul maintien* de leur part de marché nécessite pour les banques des sacrifices coûteux — en frais généraux, comme en rémunération directe des dépôts. Ce qui est théoriquement vrai sur l'ensemble du système bancaire ne l'est plus au même degré au niveau d'une banque isolée. Le coût de son refinancement, c'est *aussi* le coût de ses dépôts nouveaux — et le diviseur du crédit s'il explique bien le « mécanisme » de création monétaire, ne peut constituer un outil exact de mesure du coût du refinancement et donc du niveau de rentabilité bancaire.

Ce que prouve l'expérience quotidienne c'est que la banque doit défendre son compte d'exploitation — ne serait-ce que parce qu'il est une des bases de son crédit. Or, que voyons-nous?

- Du côté des « prix de vente », peu ou pas de souplesse puisque les conditions sont assez largement uniformisées et de plus laminées par la concurrence.
- Du côté des coûts :
 - les refinancements « externes » (marché monétaire) ont des coûts — nous le savons — dirigés par l'Autorité monétaire et sur lesquels la banque est sans influence

- les dépôts n'ont pas la belle automaticité que leur accorde la théorie et doivent être chèrement acquis et défendus — notamment par l'entretien d'un réseau, dont le coût, largement à base de salaires, croît régulièrement.

Indépendamment des efforts constants d'amélioration de productivité sans doute indispensables mais ne suffisant pas à compenser les hausses habituelles des salaires, la seule donnée « libre » de l'équation du profit bancaire c'est donc le niveau d'activité — le volume des crédits. Il est donc normal et inévitable que la banque cherche constamment à accroître le niveau des crédits distribués. Il me paraît évident que cette nécessité est indépendante de sa rentabilité : je dirais même que plus la rentabilité unitaire est faible plus la banque cherchera vraisemblablement à développer son volume de crédits — pour compenser par l'effet de quantité l'effet de marge insuffisante — la seule limite à cette politique se trouvant dans le niveau de risque acceptable.

Sans doute en développant ainsi ses crédits, la banque contribuera-t-elle indirectement à accroître la masse « possible » de ses dépôts, mais sans assurance que ceux-ci retournent gratuitement vers elle.

Faut-il en conclure que les banques seraient — comme on les en a accusées — les fourriers de l'inflation? Évidemment non, car l'offre de crédit ne peut se matérialiser que si elle rencontre une demande. C'est le niveau de cette demande, fonction des prix, des anticipations inflationnistes et de bien d'autres éléments, qui fixera finalement le niveau effectif du volume de crédit. Mais si les banques ne sont en rien à l'origine du processus inflationniste, il faut bien reconnaître que les *mécanismes du crédit* ne peuvent, en eux-mêmes, constituer un frein à l'inflation. La fixation des prix — des taux — la fixation même de réserves obligatoires ne peuvent davantage, à eux seuls, constituer des freins suffisants. Bien au contraire, un niveau trop élevé de taux peut contribuer à entretenir le climat et les anticipations inflationnistes. Ce qui se développe depuis quelques années sur le marché international des eurodollars est — et il n'est pas original de le constater — un exemple frappant de ce à quoi peut conduire un processus de création monétaire continu et incontrôlé à base de distribution libre des crédits.

L'action par les prix présente un autre danger grave : elle risque d'être en fait une action qui se développe en pesant sur la rentabilité des banques. Lorsque les taux sur le marché se relèvent, la transmission de leur effet sur les conditions débitrices n'est ni immédiate, ni toujours complète : le profit bancaire s'en trouve réduit. Mais à l'inverse, lorsque la détente s'amorce, la pression politique est vive pour la répercuter sur les clients débiteurs, tandis que le coût des dépôts qui constitue cependant une part très importante du prix de revient total et qui est largement le résultat de frais généraux en hausse constante, ne suit en aucune façon le mouvement. Ainsi la « politique des taux » — si elle peut momentanément et pendant de brèves périodes, être favorable aux banques — constitue en fait pour elles un danger redoutable. Il serait paradoxal et inadmissible que le contrôle du crédit arrive à ne fonctionner que par la mise en péril des établissements mêmes dont le rôle est de le distribuer et dont la prospérité est une des conditions, au sens étymologique, de ce même « crédit ».

Quelles conclusions tirer de ces constatations?

Si les mécanismes mêmes de la création monétaire ne peuvent pas limiter le volume de crédits, si d'autre part le mouvement des taux se heurte à des limites soit de politique extérieure, soit d'efficacité psychologique, soit enfin d'admissibilité pratique pour la rentabilité bancaire, il n'est dès lors d'autres ressources que la limitation du crédit par voie réglementaire. C'est

ce qui a été essayé en France par la mise en place d'un « encadrement du crédit » qui limite le rythme de progression des crédits bancaires, par référence à une base historique : chaque établissement ne pourra accroître ses crédits au cours d'une période donnée de plus de x % du niveau de référence. Les seules époques où cet encadrement est apparu peu contraignant, voire inutile, sont celles où la *demande même* était suffisamment molle pour que l'offre ne risque pas de buter sur les limites qui lui étaient imposées.

Il est cependant à craindre que si les phénomènes inflationnistes se poursuivent — et ils ont bien d'autres origines que la facilité du crédit — le maintien d'un encadrement permanent du crédit soit le seul moyen théorique et pratique de contrôler en France le volume de la masse monétaire. Il a cependant des inconvénients évidents et maintes fois signalés : arbitraire, rigidité, lourdeur, obstacle à une libre concurrence, création de « rentes de situation » voire de circuits parallèles.

Ne serait-il pas dès lors plus logique de chercher d'autres modalités qui pourraient se substituer à ce contrôle grossier et global ?

Une formule pourrait sans doute consister à chercher à mieux contrôler le crédit à sa source même, c'est-à-dire au niveau de l'entreprise. Nous avons vu que la demande de crédit est largement indépendante des taux. Il est également à craindre que les entreprises comprennent mal que l'encadrement global du crédit leur soit opposé lors de la présentation de leurs besoins. Cet encadrement global rejette sur les banques commerciales la responsabilité de l'application *pratique* du contrôle du crédit. Il serait sans doute préférable de revenir plus largement à la notion d'autorisation de crédit mobilisable, donnée par l'Institut d'émission. Celui-ci pourrait ainsi avoir une influence directe — au niveau de l'entreprise, donc à la source — à la fois sur le volume des crédits distribués et sur leur nature — ainsi que sur la liquidité « potentielle » du système bancaire

Une autre solution — qui pourrait sans doute se combiner avec la précédente — consisterait, plutôt que de limiter directement et globalement la progression des crédits, à mieux lier les crédits distribués aux dépôts effectivement détenus par chaque établissement.

L'évolution réglementaire paraît bien aller dans ce sens qui tend de plus en plus à imposer aux bilans bancaires une certaine « structure » par la voie d'un certain nombre de « coefficients » — ou ratios — qui doivent être respectés. Les plus redoutables « créateurs de monnaie » sont sans doute les banques qui, sans large base de dépôts, multiplient, par une politique audacieuse, leurs opérations de crédit, en recherchant ensuite, sur le marché, les refinancements nécessaires. Il pourrait au contraire être exigé, par voie réglementaire, que les dépôts couvrent à tout moment un pourcentage x des *crédits distribués* (et non pas, bien entendu, seulement portés).

Ce pourcentage pourrait varier en fonction des nécessités conjoncturelles : supérieur à l'unité, il amènerait à la constitution de véritables réserves obligatoires ; inférieur à l'unité, il permettrait un recours à l'Institution d'émission, fonction de la position de chaque établissement, comme cela était le cas dans l'ancien système des « fiches de réescompte », mais avec plus de souplesse et par le jeu de l'Open Market.

Par de tels procédés, le contrôle de la masse monétaire se trouverait probablement réalisé avec efficacité mais sans rigidité excessive et les taux recouvreraient une liberté que le poids qui repose sur eux — en l'absence d'encadrement autoritaire — interdit de leur reconnaître.

Voici, Messieurs, les quelques réflexions que je voulais vous livrer : comme je vous l'avais dit, elles n'ont sans doute rien appris à la plupart d'entre vous. Peut-être nous auront-elles cependant permis de serrer d'un peu plus près, ensemble, quelques réalités de la création

monétaire et d'essayer de prendre la mesure des problèmes très graves qu'elle pose, mais dont, bien entendu, je n'ai eu, à aucun moment, l'outrecuidance de trouver la solution.

ANNEXES STATISTIQUES

Tableau 1 — Ressources et emplois des banques

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975		
							mars	juin	sept.
1-A. Montants en fin de période (en milliards de francs)									
a) Ressources	275,63	318,63	382,90	490,37	589,00	687,00	669,94	676,39	690,33
— ressources propres ou exigibles	217,15	268,88	330,61	405,04	477,91	563,60	565,93	587,90	619,51
— recours au refinancement	58,48	54,75	52,29	85,33	111,09	123,40	104,01	88,49	70,82
b) Emplois	275,63	318,63	382,90	490,37	589,00	687,00	669,94	676,39	690,33
— concours à l'économie	235,96	286,26	350,09	435,59	514,93	604,02	608,00	629,28	642,68
— concours au Trésor	18,60	17,52	12,84	8,54	1,91	3,50	2,29	1,22	18,94
— avoirs à la Banque de France	5,62	6,36	13,13	35,25	37,38	47,22	29,78	17,04	5,14
— divers nets	15,36	8,49	6,84	10,99	34,78	32,26	29,87	28,85	23,57
1-B. Structure en % des totaux									
a) Ressources	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
— ressources propres ou exigibles	78,9	82,8	86,3	82,6	81,1	82,0	84,5	86,9	89,7
— recours au refinancement	21,1	17,2	13,7	17,4	18,9	18,0	15,5	13,1	10,3
b) Emplois	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
— concours à l'économie	85,6	89,8	91,4	88,8	87,4	87,9	90,7	93,0	93,1
— concours au Trésor	6,8	5,5	3,3	1,7	0,3	0,5	0,3	0,2	2,7
— avoirs à la Banque de France	2,0	2,0	3,4	7,2	6,3	6,9	4,4	2,5	0,7
— divers nets	5,6	2,7	1,0	2,3	6,0	4,7	4,6	4,3	3,5
c) Rapport des emplois des banques hors avoirs à la Banque de France à leurs ressources propres et exigibles (en %)	80,4	84,5	80,4	89,0	86,6	88,0	85,2	89,2	90,2

Source : Conseil national du Crédit.

Tableau 2 — Passif exigible à vue ou à court terme des banques

	1964	1965	1966	1967	1968	1969 (1)	1969 (2)	1970	1971	1972	1973	1974
2-A. Montants en fin d'année (en milliards de francs)												
Dépôts à vue	78,58	87,12	96,34	100,11	111,20	110,45	106,88	125,83	148,68	177,10	196,57	224,11
Dépôts à terme et bons de caisse	12,09	13,81	15,79	23,90	28,78	40,31	41,05	55,54	74,01	88,64	110,92	150,38
Bons de la C. N. C. A.	6,58	8,88	11,46	15,34	19,60	22,39	22,39	24,78	29,21	34,64	39,03	40,55
Comptes sur livrets	5,09	6,14	8,38	15,40	19,52	21,64	26,86	29,39	37,09	47,89	57,61	63,20
Épargne logement	—	—	1,14	2,23	2,63	2,81	2,81	6,41	12,11	19,45	27,28	32,71
Total	102,34	115,90	133,11	156,98	181,73	197,60	199,99	241,95	301,10	367,72	431,41	510,95
2-B. Structure en % du total												
Dépôts à vue	76,8	75,2	72,3	63,8	61,2	53,5	53,5	52,0	49,4	48,2	45,6	43,9
Dépôts à terme et bons de caisse	11,8	11,9	11,9	15,2	15,8	20,5	20,5	23,0	24,6	24,1	25,7	29,4
Bons de la C. N. C. A.	6,4	7,6	8,6	9,8	10,8	11,2	11,2	10,2	9,7	9,4	9,0	7,9
Comptes sur livrets	5,0	5,3	6,3	9,8	10,8	13,4	13,4	12,1	12,3	13,0	13,4	12,4
Épargne logement	—	—	0,9	1,4	1,4	1,4	1,4	2,7	4,0	5,3	6,3	6,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Conseil national du Crédit.

1. Ancienne série.
2. Nouvelle série.

Tableau 3 — *Emplois des banques selon leur forme et leur durée*

	1964	1965	1966	1967	1968	1969 (1)	1969 (2)	1970	1971	1972	1973	1974
3-A. <i>Montants en fin d'année (en milliards de francs)</i>												
Avance en compte courant	16,80	19,37	22,61	28,09	32,37	36,18	31,56	39,59	46,34	58,64	63,06	80,53
Court terme	57,09	63,74	73,23	84,00	96,30	97,95	92,07	113,66	137,45	156,22	163,57	186,91
Moyen et long terme	25,06	30,03	35,16	45,82	60,90	78,94	89,17	104,23	129,43	173,99	222,61	255,23
Crédits divers.	—	—	—	—	—	—	3,50	6,45	8,13	13,33	26,49	37,65
Total	98,95	113,14	131,00	157,91	189,57	213,07	216,30	263,93	321,35	402,18	475,73	560,32
3-B. <i>Structure en % du total</i>												
Avance en compte courant	17,0	17,2	17,3	17,8	17,1	14,8	14,6	15,0	14,4	14,6	13,3	14,4
Court terme	57,7	56,5	56,0	53,2	51,0	43,3	42,6	43,1	42,8	38,8	34,3	33,4
Moyen et long terme	25,3	26,3	26,7	29,0	31,9	41,9	41,2	39,5	40,3	43,3	46,8	45,5
Crédits divers.	—	—	—	—	—	—	1,6	2,4	2,5	3,3	5,6	6,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Conseil national du Crédit.

1. Ancienne série.
2. Nouvelle série.

DISCUSSION

M. GIBRAT. — Est-il indiscret de demander à quelle hauteur se place le risque du mauvais débiteur?

M. LAMSON. — Les « contentieux » — comme nous les appelons dans notre jargon — varient fortement selon les périodes, la conjoncture et le type de clientèle. En outre, on peut souvent apprécier à des niveaux divers le « risque » tant qu'il n'est pas définitivement réalisé. Il y a aussi des « reprises de provision » pour des affaires contentieuses qui évoluent moins mal que prévu. Des chiffres en la matière n'ont guère de signification sur un seul exercice, et les moyennes à leur tour sont trompeuses. Je situerai pour ma part un « niveau moyen normal » de provision pour contentieux à quelque chose comme 0,3 ou 0,4 % des risques, pour une banque commerciale à structure diversifiée.

M. SIMONNET. — Monsieur le Président,

Vous nous avez exposé qu'à un certain taux l'offre de crédit était illimitée. Quelle est la limite basse de ce taux qui permettrait de déterminer des taux minimum?

M. LAMSON. — J'ai simplement voulu dire que l'offre de crédit, dans notre système, et en dehors de toute réglementation visant à limiter le crédit en volume, n'était pas limitée par les mécanismes de marché. Je ne pense pas qu'il soit possible de parler de taux minimum et de limite basse à ce taux.

M. DEMARQUETTE. — Sous l'effet de la concurrence bancaire, n'y a-t-il pas une certaine incitation à la demande de crédit?

M. LAMSON. — Les entreprises ne demandent pas de crédit dont elles n'ont pas besoin. On ne peut en tout cas soutenir que les banques les poussent à demander des crédits qu'elles n'utiliseraient pas.

Et au demeurant seul le crédit *utilisé* (et non simplement autorisé) a une influence monétaire.